

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/01/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... 15

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... 40

Date de convocation :  
31 janvier 2024

**Présidence :** Philippe DANIEL, président.

#### Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Frédéric PRIVET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

**Mandat de procuration :** Jean-Claude BAZIN à Dominique FOINANT, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Olivier MARTET à Christophe SONREL, Bruno MINUTIELLO à Gérard RITZ, Bernard MULLER à Philippe ARNOULD, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX

**Absents :** Dominique GEORGE, Christian GEX, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno DUJARDIN

Membres présents..... 18

Absents ayant donné mandat de procuration..... 7

Absents..... 6

Votants..... 25

#### Délibération 2024 014

#### **LEADER**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	7	25	0	0	0

**LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS EUROPEENS LEADER 2023-2027 POUR L'ANIMATION GESTION 2023-2024**

Le PETR du Pays du Lunévillois ayant été sélectionné par la Région pour porter un programme LEADER sur la période 2023-2027, l'ingénierie LEADER sera mobilisée sur deux programmes différents durant les années 2023 et 2024 : pour finaliser la programmation 2014-2022 (le paiement des subventions notamment) et pour mettre en œuvre la stratégie 2023-2027.

Les demandes de financement pour l'ingénierie de la structure porteuse du GAL sont directement déposées auprès de l'autorité de gestion des fonds européens, la Région Grand Est.

La présente délibération porte uniquement sur le temps de travail dédié à la programmation 2023-2027 au cours des années 2023 et 2024. Le temps de travail consacré à la programmation 2014-2022 fait l'objet d'une autre demande d'aide auprès de l'autorité de gestion.

DÉPENSES	
Poste de dépenses	de €
Frais de Rémunération :	
Animation / Gestion du 01/01/23 au 31/12/24	58 909,08 €
Investissements matériels :	
Communication, objets promotionnels, ordinateur, frais de bouche	3 794,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 703,58 €</b>

RECETTES		
Nature des concours financiers	de €	%
Leader	56 433,22 €	90,00%
Autofinancement	6 270,36 €	10,00%
<b>TOTAL</b>	<b>62 703,58 €</b>	<b>100,00%</b>

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôles, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande auprès des fonds LEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées selon le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et suivants,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 8 février 2024  
Philippe DANIEL,  
Président.

